Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 111 (1966)
Heft: 3

Artikel: La défense "occidentale" existe-t-elle?
Autor: Vogt, M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343294

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La défense « occidentale » existe-t-elle?

Depuis 1949, la sécurité de l'Europe repose essentiellement sur les forces de l'OTAN. Aujourd'hui, alors que la critipue au sein de l'OTAN même et au-dehors se fait de plus en plus violente, il n'est certes pas inutile de rappeler que cette alliance si hardie entre la grande puissance américaine et les Etats vaincus et vainqueurs de l'Europe a réussi à assurer la paix de notre continent.

La crise de l'OTAN

Il semble, néanmoins, que les résultats positifs qui se manifestent à l'extérieur ne puissent point arrêter le processus de dissolution qui s'effectue au sein de l'OTAN même. L'issue ou la solution de la crise sont d'autant plus incertaines que dès 1969 tout membre sera libre de quitter l'alliance. Une cohésion politique insuffisante, des intérêts stratégiques paraissant divergents et une participation inégale aux charges ont créé l'état de choses actuel, peu favorable à l'unité de l'alliance. Ainsi, l'hégémonie américaine est-elle considérée par d'aucuns comme une tutelle; la France aspire à l'indépendance complète; la Grande-Bretagne ne remplit ses obligations qu'avec bien des réserves et des hésitations, cette attitude méritant quelque compréhension, étant donné les engagements de ce pays « à l'Est de Suez »; l'Allemagne, enfin, qui s'acquitte pleinement de ses obligations, craint qu'on ne retire de son territoire une partie des troupes américaines et britanniques.

Mais l'unité de vues fait surtout défaut sur le plan nucléaire. Tandis que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, soutenus par l'Italie, se prononcent aux conférences sur le désarmement à Genève en faveur de ce qu'il est convenu d'appeler la non-prolifération des armes nucléaires, la France crée sa force de dissuasion autonome et l'Allemagne, qui ne se contente pas du droit formel, mais pratiquement insignifiant de porter sa part de responsabilité dans l'élaboration des plans d'engagement

des forces atomiques, désire pouvoir participer d'une manière plus efficace au potentiel nucléaire américain.

Voilà le résumé de l'exposé peu encourageant que le rapporteur allemand avait présenté sur la défense occidentale lors d'un entretien *germano-suisse* qui s'est récemment tenu à Fribourg-en-Brisgau. Les participants suisses, députés, officiers et journalistes, entreprirent de leur côté de résumer la situation, non sans traiter plus à fond quelques aspects principaux de la défense d'un petit Etat neutre comme le nôtre. De cette discussion, nous avons extrait les considérations suivantes qui sont d'un intérêt général.

La défense d'un petit pays neutre

La politique militaire suisse est essentiellement différente de celle de l'OTAN et de ses Etats-membres. Deux données, la petitesse de notre pays et la neutralité l'influencent d'une manière décisive, tout comme elles déterminent le caractère de la menace à laquelle nous sommes exposés, et la mission impartie aux instruments de la défense nationale.

En raison de la petitesse de notre pays, la guerre n'est guère considérée comme une solution possible d'un conflit, contrairement aux idées que d'autres Etats ont vraisemblablement aujourd'hui encore à ce sujet; d'autre part, il est de notre devoir de tenter de compenser le désavantage de la petitesse par la mise en place d'armes modernes efficaces.

Quant à la neutralité, elle signifie que notre défense militaire et civile ne peut compter que sur elle-même et qu'elle doit être en état de s'opposer à toute menace dès le temps de paix. Or, tandis que la défense de l'OTAN est dirigée exclusivement contre l'Est, la Suisse se voit — en vertu de cette neutralité — dans l'obligation d'être sur ses gardes vis-à-vis de tout autre pays.

Défense militaire et civile

Une stratégie suisse tend nécessairement et en premier lieu à dissuader l'adversaire, c'est-à-dire, à empêcher que notre pays ne soit mêlé à un conflit.

On est en droit de penser que nous sommes aujourd'hui en vue d'un conflit conventionnel à la hauteur de cette tâche. Nous possédons à ce niveau des atouts appréciables, comme, entre autres, notre système de milice, l'instruction sérieuse et le bon armement de nos troupes et, facteur également très important, le fait qu'on peut attendre du soldat suisse qu'il se batte avec énergie, puisqu'il en va pour lui de son peuple et de sa patrie.

Mais, face à toute forme de menace non conventionnelle, des situations sont concevables où notre défense cesserait d'exercer l'effet dissuasif recherché, si nous ne nous efforçons pas de combler aussi vite que possible les lacunes actuelles. Aussi devons-nous faire de notre mieux pour assurer à la Suisse en temps de paix comme en cas de guerre la continuité de son existence en tant que pays indépendant.

Une défense autonome est-elle encore possible?

Certains commentateurs prétendent que, face à la menace multiforme à laquelle nous sommes exposés aujourd'hui, notre pays n'est plus en mesure de supporter les frais d'une défense autonome. A cette opinion qui fut également exprimée au cours de la discussion de Fribourg, on peut objecter que même un petit Etat peut profiter des possibilités de la technique militaire moderne. Or, si nous sommes décidés à défendre le cas échéant nos libertés et notre indépendance, nos efforts ne sauraient être déterminés par ce que nous croyons être la limite de nos possibilités financières, mais par ce qu'une défense efficace et raisonnable exige. Il y a une seule chose que nous ne pouvons nous permettre: c'est la résignation. Il faut, par conséquent, que le peuple suisse soit bien informé sur les formes de menace auxquelles il pourrait être exposé à l'avenir, et qu'il sache qu'il peut s'en protéger à condition d'entreprendre à temps les efforts nécessaires.

Lieutenant M. Vogt